

La Direction Générale des Finances Publiques recrute

Vous êtes titulaire du diplôme national du brevet ou d'un titre ou diplôme équivalent à la date de la première épreuve du concours. Vous souhaitez participer à la gestion des collectivités publiques, au recouvrement ou au contrôle des impôts et taxes de toutes natures. Vous recherchez un emploi intéressant, offrant de réelles possibilités de carrière.

Devenez agent(e) administratif(ive) des Finances publiques.

Découvrez les métiers proposés aux lauréat(e)s du concours d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques dès leur recrutement sur le site

<http://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr>

Inscrivez-vous au concours millésime 2023 dont les inscriptions sont ouvertes du 24 avril au vendredi 2 juin 2023

Inscrivez-vous en ligne sur le site <https://concours.dgfip.finances.gouv.fr/>

3 minutes suffisent ! L'inscription est gratuite, et aucun document n'est à fournir.

Pour accéder au programme des épreuves

<https://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr/rejoindre-les-finances-publiques>

Une épreuve écrite de pré-admissibilité sous forme de QCM (1h30 – coefficient 1).

Une épreuve écrite d'admissibilité avec la résolution de cas pratiques (3h – coefficient 2).

Les deux épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se déroulent le même jour.

Une épreuve orale d'admission sous forme d'entretien avec un jury destiné à apprécier les motivations du candidat (de la candidate) et son aptitude à exercer les fonctions postulées (20 minutes -coefficient 2).

Formation initiale : après votre réussite au concours, vous suivrez une formation rémunérée de 11 semaines dans un des établissements de l'École Nationale des Finances Publiques (ENFiP), suivie d'une période de stage pratique.

Nomination et titularisation : les lauréat(e)s du concours d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques arriveront dans leur direction d'affectation en mai 2024.

Rémunération : à l'issue de votre formation, vous percevrez, en qualité d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques une rémunération nette de 1 761 € par mois (début de carrière - 1^{er} échelon).

Perspectives d'évolution administrative : la mobilité géographique est possible sur l'ensemble du territoire et de nombreux métiers peuvent être exercés à équivalence de grade.

5 agents sur 6 bénéficient d'une promotion au cours de leurs carrières (par concours ou par sélections).

Pour vous renseigner

➤ ENFiP – Centre des concours de Lille : Courriel : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 08 06 70 49 49 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30